



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

FR

ASSEMBLEE GENERALE
77^{ème} session
Rome, 6 décembre 2018

UNIDROIT 2018
A.G.(77) 6
Original: anglais/français
novembre 2018

Point n° 8 de l'ordre du jour: Arriérés de contributions des Etats membres

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Description de l'état des arriérés</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Document connexe</i>	<i>Aucun</i>

**CONTRIBUTIONS POUR 2017 ET LES EXERCICES FINANCIERS PRECEDENTS
RESTANT A PAYER AU
2 Novembre 2018 (EN EURO)**

	2013/15	2016	2017	TOTAL
Brésil			2.493,68	2.493,68
Colombie			20.240,00	20.240,00
Croatie		12.650,00	12.650,00	25.300,00
Egypte			12.650,00	12.650,00
Iran	40.480,00			40.480,00
Israël		20.240,00	20.240,00	40.480,00
Malte			12.650,00	12.650,00
Nigéria ¹	37.550,00	12.650,00	12.650,00	62.850,00
Pakistan	14.893,64		465,59	15.359,23
Venezuela ²	39.555,68	20.240,00	20.240,00	80.035,68
Total	132.479,32	65.780,00	114.279,27	312.538,59

¹ Le Nigéria, dont l'arriéré de paiement remonte à plus de deux années consécutives, perdra son droit de vote à la 77^{ème} session de l'Assemblée Générale (Rome, 6 décembre 2018), à moins que les sommes dues ne soient payées. Voir le Statut organique d'UNIDROIT, l'article 16(7) ("Les Gouvernements participants, en retard de plus de deux ans dans le versement de leur contribution, perdent le droit de vote au sein de l'Assemblée Générale jusqu'à la régularisation de leur position. En outre, il ne sera pas tenu compte de ces Gouvernements dans la formation de la majorité requise par l'article 19 du présent Statut.").

² Le Venezuela dont l'arriéré de paiement remonte à plus de deux années consécutives, perdra son droit de vote à la 77^{ème} session de l'Assemblée Générale (Rome, 6 décembre 2018), à moins que les sommes dues ne soient payées.